Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

LULL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU | ID : 022-212201156-20221207-63_2022-DE

DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2022

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de la convocation		
29	novembre 2022	

D	ate d'	affic	hage
09	décer	nbre	202

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lanrivain, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de covid 19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents: LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, CHELIN Denis.

Absents excusés : PINSON Zofia, LE ROLLAND Annie, THOMAS Jean-François.

Secrétaire de séance : PAM. PANAY Fabienne

Objet de la délibération :

Revalorisation des tarifs municipaux de location des salles municipales

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il est nécessaire de fixer les prix de mise à disposition des salles communales. Pour l'année 2022 il avait été décidé du maintien des tarifs de location des salles communales comme suit. Il propose l'évolution présentée afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie. Les tarifs sont maintenus pour les habitants et associations de la commune (à l'exception du supplément chauffage en lien avec les tarifs proposés par le fournisseur).

Foyer Rural	2022		2023	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Un repas	210 €	230 €	210 €	240 €
Deux repas	290 €	310 €	290 €	320 €
Bal, fest-noz, fest-deiz, repas ou spectacle d'association	140 €	150 €	140 €	160 €
Loto ou concours de cartes ou utilisation sans cuisine (réunion, vin d'honneur)	65 €	75 €	65 €	80 €
Cuisine seule (repas à emporter)	60 €	70 €	60 €	80 €
Répétition	10 €	20 €	10 €	20 €
Obsèques civiles	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Supplément chauffage	40 €	40 €	50 €	50 €
Supplément vaisselle 50 couverts	10 €	15 €	10 €	15 €
Supplément vaisselle 100 couverts	20 €	25 €	20 €	25 €
Supplément vaisselle 150 couverts	30 €	35 €	30 €	35 €
Supplément vaisselle 200 couverts	40 €	45 €	40 €	45 €
Supplément vaisselle 250 couverts	50 €	55 €	50 €	55 €

Presbytère	2022		2023	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Soirée	100 €	120 €	100 €	130 €
Réunion, café d'enterrement	40 €	45 €	40 €	50 €
Réunion pour les associations de la commune	Gratuité	45 €	Gratuité	45 €
Supplément vaisselle (goûter d'enterrement) 50 couverts	10 €	15 €	10 €	15 €
Supplément vaisselle (goûter d'enterrement) 100 couverts	20 €	25 €	20 €	25 €
Supplément chauffage	_	-	Gratuité	20 €

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture et publication ou notification le



Après délibération, le Conseil Munidia filone le unanimité,

Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022

ID: 022-212201156-20221207-63_2022-DE

- valide les tarifs de location des salles communales pour 2023 ;
- précise que ces tarifs s'appliqueront à toutes les réservations pour lesquelles la signature du contrat de mise à disposition interviendra après le présent conseil municipal pour des locations démarrant à partir du 1er janvier 2023;
- précise que chaque association communale a toujours le droit à une location de salle gratuite par an, excluant les suppléments chauffage et vaisselle :
- précise que le transport du matériel d'une salle à l'autre (prise en charge et retour) est la charge du demandeur pour les goûters d'enterrement à la salle du presbytère.

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 07 décembre 2022.